



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à des prestations de services
au Centre de séminaires du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

Considérant la nécessité de réaliser des prestations de services suite au constat d'infiltrations d'eau sur la verrière et de divers désordres en toiture du Centre de séminaires du golf de Moliets,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 juin 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :

• **Attributaire** : ACRO CHEZ VOUS - 7 rue de la Roseraie - 64210 BIDART

• **Caractéristiques principales** :

- Nettoyage de vitres et lutte anti-volatile
- Nettoyage de gouttières
- Création d'une ligne de vie à câble

• **Montant total** : 4 518,75. € HT

- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

6 JUIL. 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON

